CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance spéciale du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue ce 4 septembre 2025, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

---

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 18h30 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

3. RÉSOLUTION 97-09-25

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes.

---

4. RÉSOLUTION 98-09-25

DÉCRÉTER LES DÉPENSES POUR LA PROTECTION DU LITTORAL ET RECONSTRUCTION DE LA PROMENADE ET ADJUDIFICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre a procédé à un appel d'offres public, et ce, pour des travaux de « Protection du littoral et reconstruction de la promenade »;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 3 septembre 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 14h00, le 3 septembre 2025, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (Incluant les taxes)
Aurel Harvey et Fils	1 166 996.25$
BSL inc	1 946 952.16$
EJD Construction	1 531 297.48$
Équipement Nordique	1 571 244.23$

CJB Construction	1 604 282.04$
Les constructions BLH	2 041 526.51$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie Tetra-Tech;

EN CONSÉQUENCE**,**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à Aurel Harvey et Fils inc plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux « Protection du littoral et reconstruction de la promenade » conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 1 166 996.25$ incluant les taxes;

QUE pour l'assumation de cette dépense, le conseil municipal approprie les montants provenant des aides financières confirmées;

QUE pour le paiement du solde de la dépense, le conseil municipal approprie la part municipale à même le surplus accumulé et autorise le paiement, de même que le décaissement suivant le certificat de paiement de notre service d'ingénierie;

---

5. RÉSOLUTION 99-09-25

MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA PROTECTION DU LITTORAL ET RECONSTRUCTION DE LA PROMENADE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre a demandé à la Firme d'ingénieries Tetra-Tech une proposition d'honoraire, pour des travaux de « Surveillance-Protection du littoral et reconstruction de la promenade »;

CONSIDÉRANT les travaux exécutés par Tétra-Tech depuis le début de ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires émis par Tétra-Tech, le 3 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE**,**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil accepte la proposition de Tétra-Tech pour les travaux de « Surveillance-Protection du littoral et reconstruction de la promenade » au montant de 69 780$ taxes exclues;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

7. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h00.

8. SIGNATURES

Josée Poulin	Jacques Bernier
Directrice générale	Maire